

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONCURRENCE,  
DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES  
59, BD VINCENT AURIOL TELEDOD 241  
75703 PARIS CEDEX 13

PARIS, LE 28 NOV. 2005

E2PA051005cloturebekaert.doc  
Réf : courriel n° 10/1956

02 DEC. 2005

Affaire suivie par Pascale Albertini  
Bureau : E2 - Biens d'équipement  
Téléphone : 01 44 97 32 02  
Télécopie : 01 44 97 30 40  
Mél. : pascale.albertini@dgccrf.finances.gouv.fr

Monsieur Bruno CLUYDTS  
Président de Bekaert France SAS  
3, Chemin de la Croix Brisée  
92160 ANTONY

Monsieur le Président,

A la suite d'une blessure profonde à la main survenue à un enfant lors d'une tentative d'escalade d'un grillage à picots, la Commission de la Sécurité des Consommateurs (CSC) a émis le 11 avril 2001 un avis relatif à la sécurité des clôtures qui délimitent les espaces publics accueillant des enfants, dans lequel elle fait des recommandations aux professionnels concernés.

La CSC préconise l'utilisation de grillages sans picot en partie haute pour délimiter des zones internes dans les espaces recevant des enfants (clôture séparant les cours des grands et des petits dans les écoles, par exemple). Elle recommande que la pose en partie haute de picots n'intervienne que sur des grillages d'une hauteur supérieure à 1,80 m pour délimiter des zones externes des espaces accueillant des enfants (rue, par exemple).

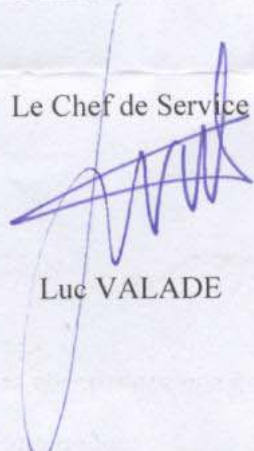
La Direction générale de la concurrence, de la consommation et la répression des fraudes a été informée d'un accident du même type. Un enfant âgé de 7 ans a subi des blessures à la gorge provoquées par le grillage muni de pics entourant une aire de jeux.

Il m'a paru opportun de vous sensibiliser à nouveau aux risques spécifiques des grillages à picots et d'attirer votre attention sur la nécessité de relayer ces informations auprès de vos revendeurs et installateurs.

Par ailleurs, les pouvoirs publics (ministère de l'éducation nationale, ministère de la jeunesse et des sports et ministère de l'intérieur) sont également alertés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de Service



Luc VALADE